



# Arrêtés municipaux

## CIRCULATION ET STATIONNEMENT

**AVENUE JEAN JAURES (R.D.155)**  
Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

VU l'arrêté municipal du 4 avril 2024 pris dans le cadre d'importants travaux entrepris avenue Jean Jaurès par la société GH2E – 9 /11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle, agissant pour le compte de la GRDF – 7 rue Raoul Delattre – 94290 Villeneuve-le-Roi (reprise d'enrobé et remise à niveau de coffret gaz),

CONSIDERANT que les travaux ont pris du retard et qu'il y a donc lieu de proroger certaines dispositions de l'arrêté municipal susvisé,

### ARRETE

#### ARTICLE 1 :

DECIDE de proroger les mesures suivantes **avenue Jean Jaurès** jusqu'au **12 avril 2024 à 16 heures 30 :**

- **Neutralisation de deux places de stationnement** au droit du n°54 afin d'y installer les véhicules de chantier,
- **Neutralisation de la voie de circulation** au droit du n°35 : la circulation alternée sera gérée par feux tricolores provisoires,
- **Neutralisation partielle des trottoirs** au droit des n°3 et 52 : le cheminement des piétons sera maintenu,
- **Limitation de vitesse à 30km/h.**

#### ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

#### ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déferées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Responsable du S<sup>ce</sup> Entretien et Exploitation – Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société GH2E – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle.

FAIT EN MAIRIE, LE 8 AVR. 2024

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation  
Clément Pecqueux  
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR Ivry94.fr  
LE 8 AVR. 2024

Pour extrait certifié conforme  
au registre des arrêtés municipaux  
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE  
Pour le Maire, la Responsable du service  
Déplacements Stationnement  
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon